

Infos migrations

Étude

Numéro 21 - février 2011

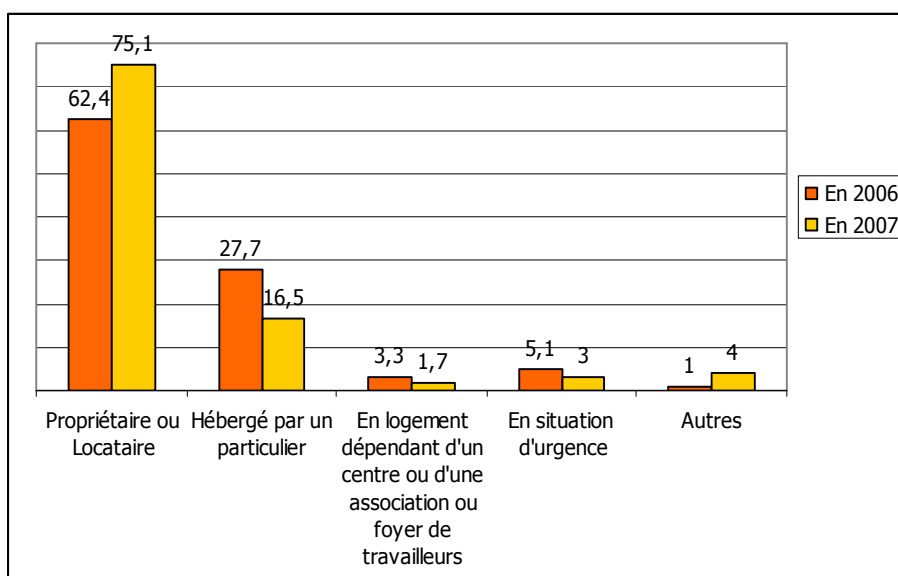
La mobilité résidentielle des nouveaux migrants

Les nouveaux migrants ayant obtenu en 2006 leur premier titre de séjour sont plus mobiles que les Français car ils souhaitent accéder rapidement à un logement personnel ou améliorer le confort de leur logement. Le fait de déménager permet souvent de quitter une situation critique. Un an après leur arrivée en France, les nouveaux migrants sont encore nombreux à vouloir déménager. Ce sont quelques uns des enseignements tirés de l'enquête "Parcours et Profils des migrants" menée par la DREES¹ en 2006 et 2007.

Une population majoritairement locataire de son logement

Un an après l'obtention de leur premier titre de séjour, les $\frac{3}{4}$ des nouveaux migrants disposent de leur propre logement, soit 13 points de plus qu'un an auparavant (cf. graphique 1). Dans leur très grande majorité, ils sont locataires (92,5%). Parallèlement, la part des personnes hébergées par un tiers, essentiellement de la famille, diminue de 11 points, passant de 28 à 17%, et celle des personnes en situation d'urgence ou provisoire passe de 8 à 5%. Ce taux très élevé de personnes en logement durable reflète les motifs de la migration. Que ce soit comme conjoints de Français ou au titre du regroupement familial, ces nouveaux migrants rejoignent des personnes résidant déjà en France et pouvant les accueillir. Les personnes résidant en foyer de travailleurs forment une part plus réduite qui tend à diminuer avec le temps.

Graphique 1 : Répartition de la population des nouveaux migrants par type de logement occupé en 2006 et 2007



Source : Enquête « Parcours et profil des migrants », vague 2, DREES, 2006-2007.

L'auteur :
Sophie Garcin
Stagiaire à la
division
« Enquêtes et
Etudes
statistiques »
au DSED

Une forte mobilité en réponse à la volonté d'accéder à un logement personnel

Les nouveaux migrants forment une population très mobile : 43 % d'entre eux ont déménagé dans l'année qui a suivi l'obtention de leur premier titre de séjour (cf. tableau 1). A titre de comparaison, environ 7,5 % des personnes résidant en France² ont déménagé en 2006. Le fait de ne pas habiter dans son propre logement ou de se trouver dans une situation de précarité semble être le motif principal du déménagement. Ainsi, les personnes habitant en logement dépendant d'une association ou foyer de travailleurs sont 91 % à avoir déménagé entre 2006 et 2007. De même, 78 % des personnes étant en situation d'urgence et 65 % des personnes hébergées par un particulier ont changé de logement sur cette période. A l'inverse seulement 25 % des personnes résidant dans leur logement personnel en 2006 ont déménagé dans l'année. Ce qui est, néanmoins, nettement plus que la moyenne française. Cela s'explique à la fois par les caractéristiques d'une population plus jeune, mais aussi par le fait que ces personnes sont très peu propriétaires, donc plus mobiles.

D'une manière générale, l'âge entre en compte : plus les migrants sont jeunes, plus ces derniers sont mobiles. Les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs unités de vie ont aussi tendance à plus déménager que la moyenne pour accéder à un logement personnel. Le groupe de migrants le plus mobile est celui des réfugiés, qui ont déménagé dans 64 % des cas entre 2006 et 2007. Résidant plus souvent en CADA pendant le traitement de leur demande, ils ont en effet l'obligation de trouver un logement à leur nom après l'obtention du statut.

En revanche, les comportements de mobilité changent peu au regard de la nationalité ou de l'activité professionnelle. Au vu des conditions de logement nécessaires pour accueillir un étranger dans le cadre du regroupement familial, 28 % seulement des personnes venues à ce titre ont déménagé entre 2006 et 2007. Avoir un réseau familial est donc un gage de stabilité résidentielle, les personnes en couple (avec ou sans enfants) ayant été moins mobiles que la moyenne. D'une manière générale, la modification de la taille du ménage (mise en couple, séparation, arrivée ou départ d'un ou de plusieurs enfants...) est un motif de déménagement. On remarquera que les nouveaux migrants sont moins mobiles lorsqu'il y a augmentation de la taille de leur ménage (45 % de déménagements) que lors d'une diminution de ce dernier (69,9 %).

Sans surprise, ce sont les personnes les plus insatisfaites de leur logement ou qui habitent dans des logements sans confort qui déménagent le plus (respectivement 60 % et 65 %).

Encadré n° 1 : Les différentes situations résidentielles des nouveaux migrants

Logement personnel : un nouveau migrant est considéré comme ayant un logement personnel lorsqu'il est propriétaire ou locataire de son logement.

Hébergement par un particulier : les nouveaux migrants peuvent être hébergés par un membre de leur famille, des compatriotes, ou toute autre connaissance.

Logement dépendant d'un centre ou foyer de travailleurs : cette catégorie regroupe les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs migrants, les centres d'hébergement ainsi que les centres dépendant d'une association.

Situation d'urgence : cette catégorie regroupe les CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile), les CPH (Centre Provisoire d'Hébergement), les asiles de nuit, les centres d'hébergement d'urgence, les hôtels, les lieux publics ainsi que les abris de fortune.

Logement en situation d'inconfort : est considéré comme ne possédant pas le confort de base tout logement n'ayant pas de sanitaires ou de salle de bain.

La catégorie **Autres** regroupe essentiellement des personnes résidant en cité universitaire.

2. D'après l'enquête logement, 30 % des personnes résidant en France ont déménagé entre 2002 et 2006, soit 7,5 % en moyenne chaque année.

Tableau 1 : Proportion des nouveaux migrants ayant déménagé entre 2006 et 2007 selon différentes caractéristiques

	Ayant déménagé Effectif observé = 1752		Ensemble Effectif observé = 3880
	Effectifs pondérés	%	Effectifs pondérés
✕ Sexe			
Homme	11 684	46,2	25 310
Femme	11 955	40,4	29 610
✕ Âge en 2006			
Moins de 25 ans	5 727	46,7	12 275
De 25 à 29 ans	5 583	43,5	12 830
De 30 à 34 ans	5 286	43,4	12 172
Plus de 35 ans	7 044	39,9	17 643
✕ Principales nationalités			
Algérie	5 463	45,5	12 003
Maroc	3 227	42,3	7 624
Tunisie	1 209	36,5	3 311
Turquie	1447	44,9	3 224
Autres pays d'Afrique	533	46,8	1 140
Autres pays	11 761	42,6	27 619
✕ Catégorie de revenus par ménage en 2006			
De 0 à 499 euros	2 669	54,1	4 932
De 500 à 999 euros	3 605	52,1	8 588
De 1000 à 1499 euros	5 687	41,1	13 853
De 1500 à 1999 euros	3 015	32,7	9 233
De 2000 à 2499 euros	2 081	35,5	5 869
De 2500 à 2999 euros	868	40,2	2 160
Plus de 3000 euros	1 240	42,9	2 892
Non renseigné	3 605	48,8	7 393
✕ Motif du titre			
Regroupement familial	1 704	28,0	6 078
Vie privée et Familiale	8 00	44,1	19 977
Conjoint de français (carte temporaire)	7 843	42,9	18 259
Conjoint de français (carte de résident)	1 759	44,1	3 985
Réfugié	2 769	63,9	4 333
Autres	765	33,5	2 288
✕ Statut familial en 2006			
Personne seule	1 536	53,2	2 889
Personne seule avec cohabitants	4 400	52,1	8 452
Couple sans enfants	5 609	39,0	14 366
Couple avec enfants	7 032	35,7	16 692
Couple sans enfants avec cohabitants	2 093	54,1	3 869
Couple avec enfants avec cohabitants	1 208	54,1	2 232
Famille monoparentale	1 139	49,9	2 284
Famille monoparentale avec cohabitants	623	54,8	623
✕ Type de logement en 2006*			
Propriétaire ou locataire	9 120	26,6	34 277
Hébergé par un particulier	9 975	65,5	15 228
Logement dépendant d'un centre ou foyer de travailleurs	1 665	90,9	1 833
En situation d'urgence	2 180	78,4	2 779
✕ Satisfaction des conditions de logement en 2006*			
Très satisfait	6 379	35,5	17 976
Satisfait	6 773	37,7	17 950
Insatisfait	4 988	51,1	9 767
Très insatisfait	5 482	59,7	9 181
✕ Inconfort en 2006			
Oui	1 966	64,6	3 042
Non	20 957	40,9	51 161
Non renseigné	716	100	716
Total	23 639	43	54 920

(*) : Ne sont pas incluses les personnes n'ayant pas répondu à cette question

Déménager pour sortir de l'urgence, pas forcément pour un logement plus confortable

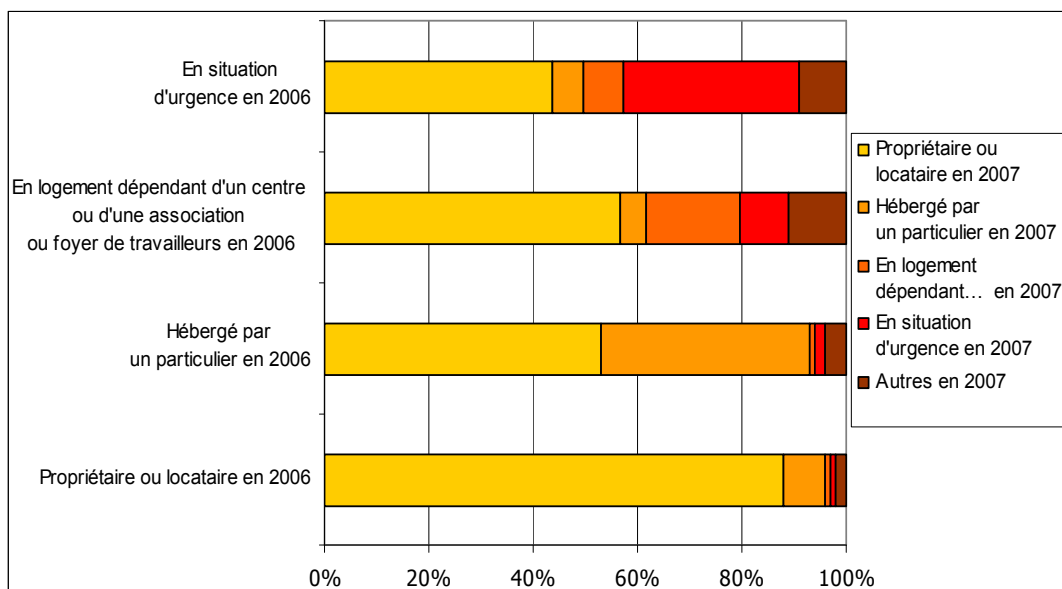
Comme on l'a vu, une part importante des déménagements dans l'année qui suit l'obtention d'un premier titre de séjour est consacrée à la sortie des logements d'urgence ou provisoire. Entre 2006 et 2007, le nombre de personnes en foyer de travailleurs ou logement dépendant d'un centre ou d'une association a été divisé par deux. La majorité des personnes en situation d'urgence en 2006 voit leur situation s'améliorer en 2007 : 44 % emménagent dans leur propre logement en 2007, 34 % sont hébergées par un particulier. Néanmoins, 16 % d'entre elles restent dans cette situation (cf. graphique 2).

Que ce soit en 2006 ou en 2007, certains profils d'individus sont plus touchés par les situations d'urgence que d'autres. En 2006, 22 % des réfugiés sont en situation d'urgence : une part divisée par trois un an plus tard (8 %). Une famille monoparentale sur quatre est dans cette situation, soit 25 % en 2006 et encore 16 % en 2007. *Toutes choses étant égales par ailleurs*, elles ont 3 fois plus de chances d'être en situation d'urgence que les couples avec enfants. De faibles revenus (moins de 500 euros par mois) n'offrant pas en général la possibilité d'accéder à un logement stable, les personnes connaissant des difficultés financières sont deux fois plus nombreuses que la moyenne à être en situation d'urgence en 2006. Néanmoins, leur situation s'améliore significativement après un an.

Déménager d'un logement personnel pour un type de logement plus provisoire est un phénomène assez rare qui concerne 7 % des nouveaux migrants. Cette situation concerne particulièrement les jeunes de moins de 25 ans qui, *toutes choses égales par ailleurs*, perdent leur logement 2,4 fois plus souvent que les personnes âgées de plus de 35 ans ou que les femmes.

L'amélioration des conditions de logement n'est pas très significative : bien que la part de logements sans confort de base soit plutôt faible en 2006 (5,5 %), cette dernière est à peine plus basse en 2007 (4,6 %). 41 % des nouveaux migrants qui étaient en situation d'inconfort en 2006 sont toujours dans cette situation un an plus tard. En revanche, seulement 2,3 % des personnes qui bénéficient du confort de base en 2006 n'y ont plus accès en 2007.

Graphique 2 : Type de logement occupé par les nouveaux migrants en 2006 au regard de celui occupé en 2007



Note de lecture : 44% des personnes en situation d'urgence en 2006 sont devenues propriétaires ou locataires de leur logement en 2007

Source : Enquête « Parcours et profil des migrants », vague 2, DREES, 2006-2007

Encadré n° 2 : la régression logistique

La régression logistique est une méthode statistique qui permet de déterminer l'impact de la variation d'un facteur sur la réalisation ou non d'un évènement donné, en parlant en termes de rapport de chances. Cet impact est examiné à l'exclusion de tout autre facteur, c'est-à-dire « toutes choses étant égales par ailleurs ».

Une nécessité de mobilité qui persiste un an plus tard

Si 43% des nouveaux migrants ont déménagé au cours de la première année qui suit l'obtention d'un titre de séjour, ils sont encore 52% à vouloir déménager dans les 12 mois suivants.

Bien évidemment ce souhait de mobilité concerne à une immense majorité les personnes qui sont toujours, même après un premier déménagement, en situation provisoire ou d'urgence. Cela concerne aussi les personnes hébergées par un particulier. Cela concerne nettement moins les personnes qui, après un premier déménagement, résident dans leur propre logement, excepté les personnes qui venaient d'un logement provisoire ou précaire. Comme si, pour celles-ci, le parcours résidentiel se faisait en plusieurs étapes avant d'obtenir un logement vraiment satisfaisant.

Ainsi, 58 % des personnes qui, au cours de l'année qui a suivi leur premier titre de séjour, ont quitté un logement provisoire ou d'urgence pour s'installer dans leur propre logement souhaitent déménager à nouveau dans les 12 prochains mois, contre 38 % qui ne souhaitent plus bouger. (cf. tableau 2)

Les réfugiés, les personnes en situation d'urgence ou d'inconfort et les personnes aux faibles revenus mensuels sont ceux qui souhaitent le plus déménager dans l'année qui vient. *Toutes choses étant égales par ailleurs*, les personnes en situation d'urgence ont 4 fois plus de chances de vouloir déménager que les personnes disposant déjà de leur logement. La majorité des personnes en situation d'inconfort souhaitent déménager tout comme la majorité des personnes aux revenus peu élevés (de 500 à 999 euros par mois) qui, *toutes choses étant égales par ailleurs*, ont 1,7 fois plus de chances de vouloir déménager dans l'année qui suit que les personnes aux revenus moyens.

La stabilité familiale va de pair avec la stabilité résidentielle, seulement 41 % des couples sans enfants et 41 % des personnes venues au motif du regroupement familial ont pour ambition de déménager dans leur seconde année qui suit l'obtention de leur titre de séjour (cf. tableau 3). Ces populations étaient déjà celles à avoir le moins déménagé entre 2006 et 2007.

Tableau 2 : Pourcentage de personnes souhaitant changer de logement dans la deuxième année qui suit l'obtention du titre de séjour

Logement occupé à l'obtention d'un premier titre de séjour	Déménagement au cours de la première année	Logement occupé 1 an après l'obtention d'un premier titre de séjour		
		Logement personnel	Hébergement par un particulier	Logement d'urgence ou provisoire
Logement personnel	NON	51%		
	OUI	33%	49%	88%
Hébergement par un particulier	NON		68%	
	OUI	46%	78%	95%
Logement d'urgence ou provisoire	NON			88%
	OUI	58%	79%	83%

Note de lecture : **46 %** des migrants qui étaient hébergés par un particulier après l'obtention de leur premier titre de séjour et qui ont emménagé dans leur propre logement au cours de la première année souhaitent déménager au cours des 12 prochains mois.

Encadré n° 3 : L'enquête Parcours et Profil des Migrants

L'enquête « Parcours et Profils des Migrants » a été réalisée sur un échantillon représentatif de 6280 migrants âgés de plus de 18 ans, ressortissants des pays tiers, venant d'obtenir un titre de séjour d'au moins un an en France, et éligibles au Contrat d'Accueil et d'Intégration, dont la signature est devenue obligatoire depuis 2008. Le champ de l'enquête exclut les étudiants, les saisonniers et les étrangers malades, mais inclut les ressortissants de huit des dix Nouveaux Etats Membres de l'Union Européenne qui ont connu une période transitoire en cas d'admission au séjour pour motif professionnel.

L'enquête, réalisée en face à face par la SOFRES, a été effectuée en deux vagues : la première vague du questionnaire s'est déroulée sur la période de Septembre 2006 à Janvier 2007 dans les 30 départements où sont accueillis au moins 25 étrangers par mois; la seconde vague, effectuée entre Septembre et Décembre 2007, a permis d'interroger à nouveau 3880 de ces personnes.

Les effectifs pondérés correspondent aux personnes éligibles au CAI entre juin et décembre 2006.

Le suivi longitudinal qu'offre cette enquête permet de faire apparaître d'éventuelles évolutions dans le temps et a pour ambition de mieux connaître les parcours professionnels, familiaux et résidentiels de ces personnes.

Sont donc désignés comme « nouveaux migrants » les personnes du champ de cette enquête.

Tableau 3 : Proportion des nouveaux migrants ayant l'ambition de déménager dans l'année selon différentes caractéristiques

<i>Individus pondérés</i>	A pour ambition de déménager (en %)
✕ Sexe	
Homme	56,1
Femme	48,8
✕ Âge en 2007	
Moins de 25 ans	48,8
De 25 à 29 ans	49,8
De 30 à 34 ans	56,9
Plus de 35 ans	52,2
✕ Principales nationalités	
Algérie	57,2
Maroc	46,1
Tunisie	50,8
Turquie	38,9
Autres pays d'Afrique	55,9
Autres pays	53,2
✕ Motif du titre	
Regroupement familial	40,6
Vie privée et Familiale	58,9
Conjoint de français (carte temporaire)	45,1
Conjoint de français (carte de résident)	56,6
Réfugié	60,5
Autres	57,3
✕ Catégorie de revenus par ménage en 2007	
De 0 à 499 euros	57,9
De 500 à 999 euros	64,3
De 1000 à 1499 euros	52,1
De 1500 à 1999 euros	55,7
De 2000 à 2499 euros	50,9
De 2500 à 2999 euros	46,6
Plus de 3000 euros	45,2
Non renseigné	35,1
✕ Statut familial en 2007	
Personne seule	64,3
Personne seule en cohabitation	50,6
Couple sans enfants	41,2
Couple avec enfants	52,8
Couple sans enfants en cohabitation	57,7
Couple avec enfants en cohabitation	59,4
Famille monoparentale	60,7
Famille monoparentale en cohabitation	67,6
✕ Type de logement en 2007*	
Propriétaire ou locataire	47,8
Hébergé par un particulier	63,7
Logement dépendant d'un centre ou foyer de travailleurs	79,8
En situation d'urgence	90,8
✕ Inconfort en 2007*	
Oui	77,6
Non	50,9
Total	52

Pour en savoir plus :

Etudes et résultats n° 644 –DREES – Juillet 2008 : Quel logement pour les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour en France?

Etudes et résultats n° 312 –DREES – Décembre 2007 : Quels sont les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour en France?

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
Secrétariat Général à l'immigration et à l'intégration
101, rue de Grenelle 75323 Paris cedex 07
Tel : (33) 1.77.72.61.81 Fax : (33) 1.77.72.62.55

Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard
Rédacteur en chef : Nicole Cadenel
Maquette : Evelyne Coirier

Infos migrations

n° 21– février 2011

**La mobilité résidentielle
des nouveaux migrants**

(*): Ne sont pas incluses les personnes n'ayant pas répondu à cette question